



Ville d'Asnières-sur-Seine

Centre Communal d'Action Sociale

N° 036

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE****OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRIMITIF 2024 DU
BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE CONCORDE 2 DU CCAS****SEANCE DU 7 OCTOBRE 2024**

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Asnières-sur-Seine, **dûment convoqué le dix-huit septembre deux-mil vingt-quatre par Madame Angelina BOURDIER-CHAREF, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale**, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame **Angelina BOURDIER-CHAREF**.

Présents :

Mesdames Angelina BOURDIER-CHAREF, Marie-Hélène BUONO, Aminata CISSE, Valérie LETIERCE, Brune LITTAYE, Marie-Josèphe POUILLET-ERGUY et Yeelen RAVIER,

Messieurs Edouard HAMELIN (arrivé à 19h00), Philippe GARRIGUES, Sylvain TERRIER et Sylvain VALLEZ,

Excusés :

Monsieur Manuel AESCHLIMANN, Maire d'Asnières-sur-Seine, Président du Centre Communal d'Action Sociale, retenu

Mesdames Emmanuela DUPONT et Malika OUZAGOUR,

Monsieur Jean-Loup DUJARDIN

Pouvoir(s) :

Madame Emmanuela DUPONT à Madame Angelina BOURDIER-CHAREF

Pour la bonne tenue des séances du conseil et l'information des administrateurs, siégeant à titre consultatif :

Présents :

Monsieur Cyril MICHAUD, *Directeur de l'Action Sociale et de la Santé*

Madame Agnès DITSCH, *Directrice Générale Adjointe en charge de l'enfance, de la famille et des Solidarités.*

Secrétaire de séance : Monsieur Cyril MICHAUD

Exécutoire par publication le : 16/10/2024
et transmission en Préfecture :

Accusé de réception en préfecture
092-269200242-20241007-DEL_2024036-DE
Date de télétransmission : 15/10/2024
Date de réception préfecture : 15/10/2024

La séance ayant été déclarée ouverte,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.123-4 à L.123-9,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 relative aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu la délibération n°023 du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 11 avril 2024 concernant la présentation et le vote du budget primitif 2024 du budget annexe de la Résidence Concorde 2 du CCAS,

Considérant que le budget de la section d'investissement doit être ajusté pour un montant de 2 800 € au vue des départs plus élevés que prévu de résidents et pour un montant de 7 140 € pour intégrer la dépense imprévue de l'évaluation externe,

Vu le projet de Décision Modificative n°1 présenté par Madame la Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E

ARTICLE 1 : d'AFFECTER ainsi la décision modificative n°1 :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Grp.	Libellé	BP 2024	DM 1	BUDGET EXECUTOIRE
I	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	75 000,00		75 000,00
II	Dépenses afférentes au personnel	117 500,00		117 500,00
III	Dépenses afférentes à la structure	321 320,00		321 320,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	513 820,00		513 820,00
III	Dépenses afférentes à la structure	3 700,00		3 700,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	3 700,00		3 700,00
	TOTAL	517 520,00		517 520,00
				+
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)			
				=
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEE	517 520,00		517 520,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Grp.	Libellé	BP 2024	DM 1	BUDGET EXECUTOIRE
I	Produits de la tarification et assimilés	391 100,00		391 100,00
II	Autres produits relatifs à l'exploitation	18 682,00		18 682,00
III	Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables (sauf autres produits)	48 233,78		48 233,78
	Total des recettes réelles de fonctionnement	458 015,78		458 015,78
III	Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables (autres produits)			
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement			
	TOTAL	458 015,78		458 015,78

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	59 504,22		59 504,22
-----------------------------------------------	------------------	--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	517 520,00		517 520,00
------------------------------------------------------	-------------------	--	-------------------

INVESTISSEMENT

EMPLOIS

Grp.	Libellés des Emplois	BP 2024	DM 1	BUDGET EXECUTOIRE
15	PROVISIONS POUR GROS ENTRETIENS OU GRANDES REVISIONS PGE			
	REPRISES			
	COMPTE DE LIAISON INVESTISSEMENT			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		7 140,00	7 140,00
21	ACQUISITION D'ÉLÉMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	41 542,54	-9 940,00	31 602,54
	Total des dépenses d'équipement	41 542,54	-2 800,00	38 742,54
16	REMBOURSEMENT DES DETTES FINANCIERES	5 000,00	2 800,00	7 800,00
	Total des dépenses financières	5 000,00	2 800,00	7 800,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	46 542,54	0,00	46 542,54
28	AMMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			
	TOTAL	46 542,54	0,00	46 542,54

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)			
----------------------------------------------------------------	--	--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	46 542,54		46 542,54
-----------------------------------------------------	------------------	--	------------------

RESSOURCES

Grp.	Libellés des Emplois	BP 2024	DM 1	BUDGET
------	----------------------	---------	------	--------

			EXECUTOIRE
10	AUGMENTATION DES FONDS PROPRES	29,91	29,91
15	DOTATIONS AUX PROVISIONS		
	COMPTE DE LIAISON INVESTISSEMENT		
	IMMOBILISATIONS (SORTIES)		
	Total des recettes d'équipement	29,91	29,91
16	AUGMENTATION DES DETTES FINANCIERES	2 900,00	2 900,00
	Total des recettes financières	2 900,00	2 900,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 929,91	2 929,91
28	AUTRES	3 600,00	3 600,00
491	PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS COMPTES	100,00	100,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	3 700,00	3 700,00
	TOTAL	6 629,91	6 629,91
			+
R 001	SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	39 912,63	39 912,63
(2)			
			=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	46 542,54	46 542,54

ARTICLE 3 : de **DONNER** tous pouvoirs à la Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, pour la bonne application des présentes.

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du CCAS, 14 rue des Parisiens, 92600 Asnières-sur-Seine, et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil – B.P. 30322, F-95027 Cergy-Pontoise (tél : 01 30 17 34 00) saisi par courrier ou via l'application <https://citoyens.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait en séance, les jours, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents.

Votée à la majorité : pour : 10 voix, contre : 0 voix et abstention : 1 voix

Le secrétaire de séance,
Monsieur Cyril MICHAUD



**Pour le Président et par délégation,
La Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale,**

Angéline BOURDIER-CHAREF